

1 Conditions générales de vente de Livit FM Services AG concernant les services James

Zurich, octobre 2017

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CG ») règlent les relations juridiques entre Livit FM Services AG (ci-après « LFMS ») et ses mandants (ci-après « clients »), sauf conventions écrites contraires. Ces CG sont réputées acceptées par le client avec la remise/l'envoi de la commande.

Les présentes CG peuvent être modifiées ou adaptées par LFMS à tout moment. Elles s'appliquent à partir de la date de publication. La version des CG en vigueur à la date de la commande fait foi.

2 Offre de services et qualité

LFMS souhaite proposer à ses clients des prestations de service qui leur simplifient la vie et améliorent leur qualité de vie. Elle s'efforce d'adapter l'assortiment de prestations de service à leurs besoins et, en conséquence, de proposer toujours plus de nouveaux services ainsi que d'améliorer les services existants. À cet effet, LFMS est largement tributaire des retours et des suggestions de ses clients. L'offre de services peut être composée différemment en fonction du site d'un immeuble.

3 Collaborateurs

LFMS est dans tous les cas considérée comme mandataire à l'égard du client. LFMS est autorisée à recourir à des tiers aux fins d'exécution des prestations de service ou à transférer cette exécution à des tiers. Le client n'est pas autorisé à donner directement des instructions aux personnes chargées de l'exécution de la prestation de service. À cet égard, le client est toujours tenu de s'adresser directement à LFMS (cf. chiffre 13).

4 Établissement du contrat

Toutes les offres de LFMS sont sans engagement. Le contrat entre le client et LFMS est établi avec l'acceptation sans réserve du mandat écrit, oral ou électronique du client (ci-après également « commande ») par LFMS. Après acceptation du mandat par LFMS, une confirmation écrite correspondante de la commande est envoyée au client. LFMS est autorisée à refuser des mandats sans aucune justification en n'envoyant pas la confirmation. Dans ce cas, le client ne peut prétendre à des dommages-intérêts.

5 Enregistrement et changements d'adresse

Le client s'enregistre une seule fois dans l'application immeuble au moyen des données d'accès reçues du loueur. L'enregistrement est gratuit. En passant commande, le client confirme l'exactitude des données indiquées. Les livraisons et les communications écrites et/ou électroniques de LFMS sont considérées comme valablement remises ou livrées avec succès si elles ont été envoyées à la dernière adresse (de correspondance) (adresse e-mail et/ou postale) communiquée par le client. Le client s'engage à communiquer ses changements d'adresse propres à LFMS dès qu'il en a connaissance. Les coûts éventuels incombant à LFMS en cas d'omission de cette obligation d'annonce seront facturés au client. Le client accepte que la Poste communique son adresse correcte à LFMS si un envoi postal ne peut pas être livré à l'adresse indiquée.

6 Prestations de service

Toutes les prestations de service sur site faisant partie du contrat sont fournies par LFMS ou une société partenaire certifiée conformément à l'accord contractuel explicite ou, en l'absence de spécifications et de réserves, au mieux de ses connaissances. La sélection des prestations de service de LFMS dépend de l'immeuble et peut être adaptée en permanence par LFMS.

6.1 Nettoyages d'appartement

Dans le cadre du nettoyage d'appartement, les surfaces horizontales et verticales sont dépoussiérées, nettoyées et débarrassées des traces de doigts. Les grands meubles ne sont pas déplacés. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par les deux parties à la fin de chaque

mois. Le matériel de nettoyage (consommables) est compris dans le prix. Les éléments de prestations détaillés figurent dans l'application immeuble.

Réserve : LFMS se réserve le droit de ne pas terminer le nettoyage des endroits concernés en cas de salissures très importantes sur place n'ayant pas pu apparaître dans le cadre de l'utilisation usuelle de l'immeuble. Dans un tel cas, LFMS s'engage à informer le client de manière adaptée du non-achèvement du nettoyage ainsi que d'un éventuel supplément financier par rapport au montant convenu. Le client reste cependant tenu au paiement du montant convenu.

6.2 Nettoyage spécial

Le service « Nettoyage approfondi de la cuisine » ne comprend pas le retrait et la remise en place des ustensiles de cuisine.

Réserve : le service « Nettoyage approfondi de la salle de bains » ne comprend pas l'enlèvement des moisissures et des dépôts calcaires importants.

LFMS propose des services de nettoyage d'appartement avec garantie d'acceptation, ainsi que des services de nettoyage de printemps. Dans ce cadre, les chambres, les fenêtres, les stores, les pièces d'eau, la cuisine et la cave sont nettoyés de manière complète et intensive. Hormis la garantie d'acceptation, les prestations comprises dans le nettoyage final et le nettoyage de printemps sont pratiquement identiques. Les dispositions relatives au nettoyage d'entretien restent valables. Les prix indicatifs indiqués dépendent du degré d'encrassement.

Réserve : LFMS se réserve le droit de ne pas terminer le nettoyage des endroits concernés en cas de salissures très importantes sur place n'ayant pas pu apparaître dans le cadre de l'utilisation usuelle de l'immeuble. Dans un tel cas, LFMS s'engage à informer le client de manière adaptée du non-achèvement du nettoyage ainsi que d'un éventuel supplément financier par rapport au montant convenu. Le client reste cependant tenu au paiement du montant convenu.

Le nettoyage final comprend une garantie d'acceptation de la part de LFMS. Le client coordonne à cet effet la date d'intervention et de restitution avec l'administration compétente. La réception par l'administration compétente peut être effectuée au plus tôt le jour du nettoyage final à partir de 16 h.

Le matériel de nettoyage (consommables) est compris dans le prix. Les éléments de prestations détaillés figurent dans l'application immeuble.

6.3 Nettoyage des fenêtres

Le nettoyage des fenêtres comprend un nettoyage des deux côtés des vitres, y compris les cadres et les rejets d'eau. Le nettoyage des volets roulants et des stores comprend le nettoyage humide des lamelles et des volets roulants.

Le nettoyage des fenêtres et des stores ne peut être effectué qu'à la lumière du jour et si la température est au moins égale à 5 °C. L'accès aux fenêtres et aux stores ainsi que l'ouverture des fenêtres doivent être assurés par le client. Tous les rebords doivent être dégagés. LFMS décline toute responsabilité en cas de rayures ou de dommages aux fenêtres, aux volets roulants et aux stores découlant d'une exécution de la prestation correcte sur le plan professionnel.

6.4 Service de vacances

En cas d'absence prolongée, le service de vacances permet aux locataires de partir en voyage privé ou d'affaires de manière rapide et flexible sans devoir mettre en place une organisation lourde. Les prestations comprennent de manière générale l'arrosage des plantes, la relève et le rangement du courrier, l'aération de l'appartement, la visite de contrôle et le nettoyage de contrôle des saletés grossières. Les achats de base sélectionnables de manière optionnelle sont facturés au client en sus de la valeur de commande indiquée pour le montant total de la valeur d'achat.

6.5 Dépannage

Avec le service de dépannage, LFMS offre au client une palette de prestations de service supplémentaires la plus large possible (travaux d'artisanat, courses, services de transport, etc.). Elle se réserve le droit d'étudier au préalable la faisabilité des demandes de clients et, en cas de doute, de refuser les commandes ou de rechercher une alternative avec le client. Il convient également de tenir compte du fait qu'en raison des lois et des ordonnances en vigueur, des moyens logistiques ou des dépendances extérieures, les commandes exécutables ne peuvent pas toutes être exécutées entre 8 h et 20 h et que par conséquent, d'autres créneaux doivent être recherchés d'entente avec le client.

6.6 Service de blanchisserie et de repassage

Dans le domaine du service de blanchisserie et de repassage, LFMS collabore avec des partenaires de services. Les commandes peuvent être livrées en fonction du site par les collaborateurs ou via un partenaire de service. En fonction de l'emplacement de l'immeuble, le client a la possibilité de commander le service directement par le biais d'un lien auprès de notre partenaire de service ou par le biais de LFMS si cela n'est pas possible pour des raisons logistiques.

Le partenaire de service de LFMS met à disposition des sacs à linge réutilisables pour la récupération ou la remise du linge gratuitement sur commande. Les sacs à linge deviennent la propriété intégrale du client après la commande. La différenciation opérée par l'entreprise partenaire entre les sacs à linge « laver, repasser, plier » (tailles éligibles L ou S), « nettoyage à sec » et « chemises et chemisiers » est déterminante pour le traitement et la facturation.

Le sac « laver, repasser, plier » (L ou S) regroupe tous les vêtements (à l'inclusion des chemises et des chemisiers) devant être nettoyés à la machine à laver. Après traitement, LFMS ou l'entreprise partenaire restitue au client le linge plié ou sur cintre dans le sac à linge correspondant avec une poche intérieure propre. Le nombre maximal de chemises et/ou de chemisiers par sac s'élève à 10 pièces.

Le sac « nettoyage à sec » regroupe exclusivement des vêtements devant être nettoyés à sec. Après nettoyage, les vêtements issus de ce sac sont mis à disposition sur cintre et dans la housse de rangement fournie par l'entreprise partenaire pour le transport de retour.

Le sac « chemises et chemisiers » regroupe exclusivement des chemises ou des chemisiers. La valeur de commande minimale s'élève à CHF 29.-. Les chemises ou les chemisiers sont lavés et repassés et livrés pliés ou sur cintre conformément au souhait du client.

Des dispositions complémentaires figurent dans les conditions générales de vente de nos entreprises partenaires.

7 Exécution, enlèvement et livraison

L'enlèvement et la livraison sont effectués par le service de livraison de LFMS ou par un partenaire de service à l'adresse enregistrée par le client lors de l'enregistrement ou de la commande (adresse de résidence). LFMS et ses entreprises partenaires enlèvent et livrent jusqu'à la porte de l'appartement, dans la mesure où celle-ci est accessible.

7.1 Délais d'exécution, d'enlèvement et de livraison

Les délais d'exécution, d'enlèvement et de livraison sont publiés dans l'application immeuble et peuvent différer selon la prestation. LFMS s'efforce de respecter les délais d'exécution, d'enlèvement et de livraison indiqués. Cependant, les créneaux publiés servent essentiellement de référence. Si LFMS ou ses entreprises partenaires ne sont pas en mesure de réaliser l'exécution, l'enlèvement ou la livraison pour une prestation de service/commande confirmée dans le créneau publié, LFMS convient d'un nouveau délai d'exécution, d'enlèvement ou de livraison avec le client. En cas de non-respect du délai d'exécution, d'enlèvement ou de livraison initialement défini, le client ne peut prétendre à des dommages-intérêts ou à une résiliation du contrat.

Aucune exécution, aucun enlèvement ou aucune livraison n'a en principe lieu les dimanches et jours fériés. Les clients dont les exécutions, les enlèvements ou les livraisons coïncident avec des jours fériés cantonaux/nationaux (suisses) et/ou des dimanches en sont informés à l'avance et sont invités à définir une autre date.

Le samedi, les exécutions, enlèvements ou livraisons sont assurés, en fonction du type de prestation et en présence d'une indication correspondante, selon la disponibilité des collaborateurs de LFMS et avec un supplément en pourcentage sur la valeur de la commande. Les nettoyages d'appartement sont effectués du lundi au vendredi inclus de 8 h à 20 h.

Les nettoyages spéciaux sont assurés du lundi au vendredi inclus de 8 h à 17 h. Les exécutions le samedi peuvent être commandées sur demande, avec un supplément de 50 % sur la valeur de la commande.

Le service de vacances est assuré du lundi au vendredi inclus de 8 h à 17 h.

Le service de dépannage est en principe assuré du lundi au vendredi inclus de 8 h à 20 h. Les exécutions le samedi peuvent être commandées sur demande, avec un supplément de 50 % sur la valeur de la commande.

Les sacs à linge sont enlevés et livrés au moins deux fois par semaine par LFMS elle-même ou par une entreprise partenaire selon la zone de livraison. La durée de traitement du linge sale est d'au moins deux (2) jours ouvrables après enlèvement chez le client. Les délais d'enlèvement et de livraison sont compris entre 7 h et 21 h et dépendent de la zone de livraison.

7.2 Zone de livraison et jours d'exécution, d'enlèvement et de livraison

Les jours d'exécution, d'enlèvement et de livraison disponibles sont publiés ou sélectionnables dans l'application immeuble. La disponibilité des prestations de service dépend de la disponibilité dans l'immeuble.

7.3 Temps de traitement des commandes

Les commandes sont traitées ou confirmées les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

7.4 Enlèvement et livraison en l'absence du client

Si une remise personnelle pendant le créneau de livraison convenu n'est pas possible, les sacs à linge sont déposés devant la porte du domicile du client, si ce dernier en a expressément formulé le souhait lors de la commande. Sur demande expresse du client, LFMS ou ses entreprises partenaires peuvent également remettre les sacs à linge à un voisin.

Avec la remise du linge au client ou à l'adresse de livraison indiquée dans la commande, les profits et les risques, en particulier le risque de vol, de dommage par des tiers et d'influences extérieures, sont transférés au client.

8 Annulation et interruption des mandats

Les mandats et les ordres permanents peuvent être interrompus (suspendus) ou annulés du lundi au vendredi inclus jusqu'à 17 h au maximum, mais au moins 24 heures avant l'exécution du service d'enlèvement et de livraison (habituel) convenu, sous forme électronique via l'application immeuble, par e-mail à info@livit-fm.ch ou par téléphone au 058 360 36 66. Une confirmation électronique de l'interruption ou de l'annulation est envoyée au client.

En cas de communication de l'interruption en temps utile, les enlèvements et les livraisons sont suspendus pendant le créneau choisi par le client. Pendant l'interruption, les prestations ne sont pas facturées au client.

Si l'annulation est effectuée à temps, la prestation convenue n'est pas fournie. Une annulation tardive n'a pas d'effets. Le mandat ou l'ordre permanent est maintenu avec la périodicité des délais d'enlèvement et de livraison choisie par le client et est facturé en conséquence en tant que prestation au client.

9 Enlèvement ou livraison impossible

Si l'adresse enregistrée auprès du client lors de l'enregistrement pour l'enlèvement ou la livraison n'est pas accessible ou n'est (plus) correcte ou que l'adresse ne peut pas être desservie conformément à la convention conclue avec LFMS (p. ex. parce que le client est absent), des frais de CHF 50.– par tentative d'enlèvement ou de livraison infructueuse sont facturés.

Avec la tentative de remise à l'adresse indiquée par le client lors de l'enregistrement, le mandat est considéré comme intégralement rempli. Le linge qui ne peut pas être remis est repris par LFMS ou par ses entreprises partenaires. En cas d'échec de la première tentative de remise, LFMS n'est aucunement tenue de conserver ou de surveiller le linge du client. Le client est informé de l'échec de la tentative de remise et LFMS se réserve le droit de procéder à une nouvelle tentative de remise moyennant frais. Si le client ne se fait pas livrer son linge ou ne le réclame pas dans un délai de deux (2) mois à compter du délai de livraison initial, LFMS ou l'entreprise partenaire est autorisée à en disposer librement.

10 Prix et obligation de paiement

Sauf mention contraire, tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), à l'inclusion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les prix publiés dans l'application immeuble s'entendent comme des prix indicatifs et, dans certains cas exceptionnels, peuvent être adaptés en raison de surcoûts (p. ex. : degré d'encrassement plus élevé) par LFMS.

Le client s'engage à payer le prix total, qui se compose de la valeur de commande majorée des frais de dépôt éventuels, des frais de livraison et d'enlèvement éventuels et d'une déduction pour crédits éventuelle selon la formule suivante :

10.1 Valeur de commande

La valeur de commande s'entend comme le prix de la prestation de service exécutée par LFMS. Elle se compose de plusieurs éléments suivant le type de prestation :

- Les prestations de nettoyage sont calculées selon la taille de l'appartement et l'intervalle de nettoyage. Tous les consommables nécessaires à l'exécution de la prestation commandée sont inclus dans la valeur de commande.
- Les nettoyages de printemps et finaux sont saisis avec des fourchettes de prix. Le prix total dépend de la taille de l'appartement et du degré d'encrassement, la valeur de commande pouvant dépasser la fourchette de prix indiquée en cas d'encrassement important. La garantie d'acceptation est incluse dans la valeur de commande du nettoyage final. Tous les consommables nécessaires à l'exécution de la prestation commandée sont inclus dans la valeur de commande.
- Le service de vacances est facturé par intervention. Les achats de base sont facturés en sus du service de vacances, à concurrence de la valeur d'achat.
- Le service de dépannage est facturé au temps passé. À cet égard, toute heure entamée est facturée au client comme une heure pleine. Tout matériel et consommable supplémentaire nécessaire à l'exécution du mandat est facturé au client en sus.
- Le service de blanchisserie et de repassage est facturé selon la taille du sac à linge et le nombre de pièces de linge (voir chiffre 6.6), tel que compté par LFMS ou ses entreprises partenaires lors du traitement. Des suppléments pour livraison peuvent être prélevés en sus par LFMS si des prestations supplémentaires (coûts logistiques, administratifs, etc.) s'appliquent. Les suppléments pour livraison sont visibles pour le client dès avant la passation de la commande.

10.2 Frais d'enlèvement et de livraison

Si aucun autre supplément pour livraison n'est indiqué, les frais d'enlèvement et de livraison sont inclus une fois dans les valeurs de commande. Les livraisons et enlèvements supplémentaires concernant la même commande, s'ils ne sont pas imputables à LFMS ou à ses entreprises partenaires, sont facturés au client en fonction des frais effectifs.

11 Conditions de paiement

Le prix total de la prestation commandée est confirmé au client dès que possible, dans le respect des délais de traitement applicables. Une facture est remise une fois par mois au client sous forme électronique, dans laquelle le prix total des prestations fournies durant la période de décompte est indiqué.

Le prix total peut être réglé dans sa totalité dans un délai de 20 jours à compter de la date de facturation au moyen du bulletin de versement envoyé au client. À l'expiration de ce délai de paiement, le client se trouve automatiquement en retard de paiement, sans rappel de la part de LFMS, et doit des intérêts de retard à LFMS d'un montant de 5 % p. a. Dans ce cas, LFMS se réserve le droit de suspendre la livraison ou l'exécution de prestations supplémentaires jusqu'au paiement intégral du prix total.

11.1 Coûts en cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement, les coûts suivants peuvent être imputés au client :

- a) Frais de rappel de CHF 30.00 (après 20, 50 et 70 jours après la date de valeur)
- b) Frais de dossier (au plus tôt à partir du 80^e jour après la date de valeur, en cas de remise au

prestataire d'encaissement)

LFMS est autorisée à confier l'encaissement à des tiers ainsi qu'à transférer ou céder tout ou partie des créances découlant de la relation commerciale à des tiers.

12 Responsabilité

LFMS exécute avec la plus grande diligence les prestations de service qu'elle offre et traite tous les objets d'équipement et textiles avec le plus grand soin, en appliquant les procédés d'entretien et de réparation techniques les plus récents ; une garantie de succès est cependant exclue. Toute responsabilité de LFMS est exclue dans la mesure permise par la loi et indépendamment du fondement de la demande avancé, à l'exception des cas de négligence grave ou de conduite intentionnelle ; en particulier, LFMS ne peut être tenue responsable d'une négligence légère ou moyenne, de dommages directs et indirects (tels qu'une perte de gain, une perte de mandats, etc.) ou pour des tiers ou des auxiliaires. Cela signifie notamment :

- La condition préalable d'une responsabilité de LFMS est la stabilité des articles en cas de traitement conformément à la procédure recommandée sur l'étiquette d'entretien des textiles. En l'absence d'étiquette d'entretien des textiles, LFMS ou ses entreprises partenaires se basent sur leurs connaissances spécialisées et sur l'emploi prévu de l'article ; en l'absence d'une telle étiquette, toute responsabilité est expressément exclue.
- En dépit d'une inspection préalable, spécialisée et simple du tissu, LFMS peut décliner toute responsabilité en cas de dommages résultant d'une qualité non reconnaissable ou de vices cachés tels qu'un manque de solidité de l'article ou des coutures, une instabilité des couleurs et des impressions, de pressions sur et par le biais de boutons, boucles, fermetures à glissière, épaulettes, applications, décorations, rubans, etc. ou d'un étiquetage d'entretien des textiles inapproprié. Toute responsabilité en cas de changement des dimensions ou des teintes des matières et des tissus à mailles dans les limites de tolérance usuelles est exclue.
- La nécessité d'un traitement spécial doit être manifeste, en particulier via des propriétés sensibles identifiables ou des salissures spécifiques. Les symboles d'entretien et/ou les consignes d'entretien figurant sur l'étiquette d'entretien des textiles font foi.
- Si un mandat d'entretien des textiles n'est pas exécutable, la pièce à nettoyer est retournée en l'état.

Si la prestation de service n'est pas exécutable, le client en est informé en conséquence et une solution est recherchée en commun.

13 Réclamations et retour

Les réclamations des clients doivent être envoyées par écrit à LFMS (info@livit-fm.ch) accompagnées de la confirmation de commande et de photos numériques (ou de l'article concerné) au plus tard trois (3) jours ouvrables après réception de l'article ou réalisation de la prestation de nettoyage sur place, à des fins d'examen par LFMS. Sinon, l'article ou le service concerné est considéré comme sans défaut et approuvé. Les réclamations sont soigneusement examinées par LFMS et font l'objet de réponses ou d'explications argumentées. La marche à suivre par la suite est à fixer, dans la mesure du possible, en accord avec le client.

Les dommages occasionnés dans le domaine de l'entretien des textiles ne peuvent être assurés en Suisse. En cas d'indemnisation après un dommage occasionné à l'article ou la perte de ce dernier, le montant sera calculé conformément à la valeur résiduelle attestée par le tableau de réduction de la valeur des articles d'entretien textile. Un article est considéré comme perdu s'il n'est pas retrouvé dans un délai de vingt (20) jours après réception légale de la réclamation. Cela vaut quels que soient la marque, le prix et l'état de l'article. Toute compensation en nature est exclue. LFMS décline toute responsabilité en cas de perte d'un article cédé par inadvertance par le client à LFMS ou à l'une de ses entreprises partenaires (ex. argent liquide, montre, bijoux, etc.).

Tout produit ou service commandé accidentellement par le client ne pourra être restitué, remboursé ou indemnisé.

Le service client de LFMS se réjouit de vos retours et se fera un plaisir de répondre à vos questions relatives aux produits et aux services de LFMS. Voici ses coordonnées :

Livit FM Services AG
Altstetterstrasse 124
CH-8048 Zürich
Téléphone : D-CH +41 58 360 36 66
E-mail : info@livit-fm.ch

14 Protection des données/Communications électroniques

Les informations contenues dans l'application immeuble sont notamment collectées dans le but d'informer sur les produits et les services de LFMS.

Le client consent et autorise expressément LFMS à transmettre l'ensemble des données du client dont elle dispose, notamment les données personnelles, afin de vérifier et d'exécuter la commande, ou de confier l'encaissement à une tierce partie en Suisse ou à l'étranger, à condition que celle-ci soit tenue au secret professionnel.

LFMS décline toute responsabilité en cas de problème lors du transfert de données électroniques ou d'indisponibilité de l'application immeuble. L'entreprise décline également toute responsabilité concernant la sécurité des données transmises sur Internet. LFMS ne peut être tenue responsable en cas d'interruption du transfert de données, d'indisponibilité de l'application, de problèmes techniques ou électroniques durant la procédure de commande ou lors de la réception et la confirmation des commandes.

15 Claude de sauvegarde

Si, pour une raison quelconque, une disposition des présentes CG était jugée nulle ou invalide, ou devait le devenir, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Toute disposition nulle ou invalide doit être remplacée par une disposition valable se rapprochant le plus possible de l'objectif de la clause incriminée. La même procédure s'applique en cas de lacune avérée.

16 Responsabilité

LFMS s'engage à ce que les prestations convenues soient exécutées correctement et de manière professionnelle. Elle est responsable envers le client jusqu'à concurrence d'un montant maximum fixé conformément à la prestation d'assurance par sinistre pour les dommages matériels et corporels causés par LFMS ou le personnel employé par LFMS ou par des tiers dans le cadre du présent mandat. Toute responsabilité pour les dommages consécutifs, mais aussi pour les économies non réalisées et autres, qui peuvent survenir dans les locaux d'habitation du mandant, est expressément exclue.

17 Droit applicable et tribunal compétent

L'ensemble des relations juridiques entre le client et LFMS sont soumises au droit suisse, à l'exception cependant de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1990 (Convention de Vienne).

Le for exclusif pour tout litige découlant ou étant en lien avec la relation contractuelle entre le client et LFMS (ou concernant l'applicabilité et la validité des présentes CG) est – sauf loi contraignante contraire – Zurich, Suisse. Cependant, LFMS se réserve le droit d'assigner le client devant le tribunal compétent du domicile ou du siège de celui-ci, ou devant tout autre tribunal compétent.

Le lieu d'exécution de toutes les obligations résultant du contrat est Zurich, Suisse.